

ÊTRE PERMANENT

Atelier partagé bois

C'est quoi être permanent à l'atelier partagé bois du Repair ?

Un permanent est un bénévole, amateur averti ou professionnel, en capacité d'accompagner des *usagers* abonnés débutants ou confirmés dans la pratique du bois au sein de l'atelier partagé du Repair.

Il ou elle adhère aux valeurs portées par Le Repair et souhaite à travers cet investissement, partager son expérience et échanger sur son savoir faire.

A l'occasion de *permanences* proposées en fonction de ses disponibilités, le/la permanent.e :

- Accueille et accompagne les usagers dans la pratique du bois
- Veille au respect des règles de vies et de sécurités établies à l'atelier
- Veille à la bonne utilisation des outils et machines de l'atelier
- Peut être amené.e à couper des planches d'adhérents lorsque le magasin est ouvert (il est tout à fait possible de refuser cette demande)

La personne intègre également le groupe de travail atelier, constitué de tous les permanents investis à l'atelier.

Ce groupe de travail se réunit une fois toutes les 6 semaines environ pour échanger sur différents points liés à l'atelier : fonctionnement de l'atelier, organisation de chantier participatif, achat de matériel, organisation d'évènements, ateliers de pratiques manuelles, modalités d'accueil de professionnels, démocratisation et sensibilisation à la menuiserie, etc.

En contrepartie d'un minimum de 1 permanence toutes les 6 semaines, le permanent peut accéder gracieusement à l'atelier partagé bois en utilisant les mêmes modalités d'inscription qu'un usager.

Si le permanent propose un créneau sur une journée entière, le Repair prend en charge son repas du midi.

Comment devenir permanent à l'atelier partagé bois du Repair ?

Après avoir manifesté son intérêt à un membre de l'équipe du Repair (salarié ou permanent atelier), le/la futur permanent.e volontaire sera invité.e à la prochaine réunion du groupe de travail atelier afin de rencontrer ses membres.

Le personne devra assister à une session d'entrée et à une permanence afin de découvrir l'environnement et les modalités d'accueil à l'atelier partagé bois.

A l'issue de ce parcours, le/la permanent.e sera formé.e à l'emploi du module de réservation des créneaux, un profil personnel lui sera créé.

Lexique

*Un usager est une personne ayant participé à une *session d'entrée* à l'atelier partagé bois

* Une session d'entrée est une journée animée par 2 permanents et dédiée à la découverte du fonctionnement de l'atelier partagé bois, ses règles de sécurité et les modalités d'utilisation des machines stationnaires.

* Une permanence est un créneau de 9h30 à 12h30 et/ou de 13h30 à 17h30 à ouvrir et à diffuser en autonomie sur le module de gestion Amélia en fonction des disponibilités